

Que vont devenir les anciens locaux de la police et de la bibliothèque ?

Dix-neuf points étaient inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal qui s'est tenu lundi soir dans la salle des fêtes. Les groupes d'opposition "Ensemble pour Auriol", "Auriol à gauche" et "Auriol pour tous", ont fait connaître leur désaccord avec la majorité municipale quant à la désaffectation et à la vente au plus offrant des anciens locaux de la police municipale et de la bibliothèque Marie-Rose Poggio, transférés dans l'espace Plumier.

Véronique Miquelly, tête de liste d'"Ensemble pour Auriol" est opposée à l'ensemble de ces décisions, "qui sont prises trop tôt, il faudrait attendre au moins un an et demander l'avis de la population sur la réutilisation éventuelle de ces locaux devenus vacants". Alain Goléa d'"Auriol à gauche", lui, admet que les anciens locaux de la police municipale puissent être vendus, mais souhaite conserver le bâtiment de 400 m² qui abritait la bibliothèque, pour y installer un lieu pour les adolescents distinct de la cité de la jeunesse. Il s'agirait d'un espace d'informations et de conseils sur les énergies renouvelables, et deux bureaux fermés destinés aux élus d'opposition, ainsi qu'un second skate parc. Le maire, Danièle Garcia a précisé que ces locaux seront vendus afin de réaliser des économies de dépenses de fonctionnement.

Concernant la décision modificative du budget principal 2013 motivée par une subvention complémentaire de fonctionnement de 40 000€ versée au CCAS, les partis d'opposition, se sont abstenus ainsi que sur la dénomination de la place Raymond Plumier, en continuité de l'Espace Plumier, qu'Alain Goléa aurait voulu appeler, place Jean Ferrat, car



L'espace Plumier rénové abrite depuis peu la police municipale et la bibliothèque Marie-Rose Poggio. Les habitants se demandent ce qu'il en sera des anciens locaux. / PHOTO E.P.

pour lui, l'hommage rendu à l'entrepreneur à travers le bâtiment rénové est suffisant.

Les autres rapports ont été adoptés à l'unanimité. Il s'agit de la création et du changement de dénomination

d'emplois communaux, de l'acquisition d'un bien jouxtant le château Saint Pierre afin d'agrandir le logement destiné au gardien du site pour 60 000€. À l'ordre du jour également, la convention de servitude à ERDF

pour le passage de câbles souterrains aux Artauds, l'annulation des pénalités de retard appliquées aux entreprises travaillant à l'aménagement de l'espace Plumier, ces retards n'étant pas de leur fait.

Les statuts du syndicat intercommunal de l'Huveaune ont été modifiés pour qu'ils prennent en charge les affluents du fleuve côtier. Une décision modificative du budget annexe des pompes funèbres a été prise suite à la restitution d'une amende fiscale erronée.

Une convention de partenariat sportif a été signée entre Cauz Handball et Vita Club II pour des activités handball et karaté pour les élèves des quatre groupes scolaires pendant l'inter-cantine.

Avis défavorable pour le projet Escota

Avis défavorable au projet d'Escota d'agrandir l'autoroute A52 entre Pas de Trets et Pont de l'Etoile, qui aurait, de l'avis de tous, un impact négatif sur les habitations et les commerces à proximité de ce chantier et sur la réhabilitation de la voie de Valdonne. La société Escota ne s'est pas concertée avec la commune sur ses intentions, et les 56 millions de € prévus pour cet agrandissement jugés superflus seraient mieux employés à réaliser une bretelle reliant l'A520 et l'A52 pour rallier Aix sans traverser les villages et à supprimer les points de saturation, notamment à la sortie du péage d'Auriol. Alain Goléa ajoute à cette liste qu'"il n'a pas été prévu de poser des murs anti-bruits le long de la portion de voie à élargir".